

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 22 NOVEMBRE 2013

Délibération n° 102-2013

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le montant du droit au sport pour les étudiants des instituts et écoles extérieurs à l'UBS, soit 30 euros, et 15 euros pour l'EESAB (École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne) en échange de cours offerts aux étudiants de l'UBS.

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 03 décembre 2013

Document mis en ligne le : 03 décembre 2013